



TAXE D'APPRENTISSAGE

INVESTISSEZ DANS LES COMPETENCES DE DEMAIN



QUI SOMMES NOUS ?

- **L'Espace Régional de Formation des Professions de Santé** est un centre de formation favorisant le rapprochement pédagogique et culturel entre les étudiants, les soignants, les médecins et les chercheurs.
- Nous sommes situés **au sein du Campus Santé Rouen Normandie** avec le CHU de Rouen et son Médical Training Center, l'UFR Santé et le pôle Rouen Innovation Santé.
- Notre centre est dédié à la **formation initiale** des professionnels de santé, avec une dynamique de **formation continue**.
- Nous offrons **une diversité des formations** avec **13 instituts de formation et écoles** dans un même bâtiment (13 000 m² sur 5 niveaux). Ce sont près de 1 600 élèves/étudiants (hors actions de formation continue et préparations aux concours d'entrée) se formant soit à leur premier métier, soit en démarche de promotion professionnelle, soit en reconversion ou réinsertion professionnelle.
- **Avec une ouverture sur l'international**, nous avons créés de solides partenariats pédagogiques (Canada, Tunisie, Brésil, Pologne, Vietnam) ainsi que des programmes Erasmus+.
- Nous proposons à nos étudiants un important **centre de documentation** ainsi qu'un suivi auprès de notre service de **médecine préventive**.
- **L'Espace Régional de Formation des Professions de Santé** combine des espaces dédiés à chaque institut de formation et des espaces partagés afin de favoriser la qualité de la formation, la mutualisation des compétences et des ressources, le développement d'une culture commune.



INVESTISSEZ DANS LES COMPÉTENCES DE DEMAIN !

Pourquoi verser la taxe d'apprentissage aux instituts de formation et écoles de l'Espace Régional de Formation des Professions de Santé du CHU Rouen Normandie ?

La taxe d'apprentissage est le seul impôt dont vous avez la libre affectation. Elle est une ressource indispensable pour garantir à nos étudiants / élèves des diplômes de qualité et pour former les professionnels de demain.

La taxe d'apprentissage permet aux instituts de formation et écoles de l'Espace Régional de Formation des Professions de Santé de :

- **contribuer au développement** et à la professionnalisation de nos nombreuses formations,
- **soutenir nos projets pédagogiques innovants** comme les outils de simulation,
- **aménager** et équiper nos salles,
- **renouveler** nos fonds documentaires techniques.

et ainsi permettre à nos équipes pédagogiques de continuer la qualité de l'enseignement dispensé auprès de nos étudiants / élèves.

Comment verser votre taxe d'apprentissage aux instituts de formation et écoles de l'Espace Régional de Formation des Professions de Santé du CHU de Rouen ?

11 de nos formations sont autorisées à percevoir le solde des 13% de la taxe d'apprentissage (liste des instituts de formation et écoles habilités consultable sur le site de la Préfecture de la Région Normandie): ambulanciers, aides-soignants, auxiliaires de puériculture, infirmiers en soins généraux, infirmiers spécialisés (puériculture, bloc opératoire, anesthésie), ergothérapeutes, psychomotriciens, masseurs kinésithérapeutes, sages-femmes.

Pour verser votre taxe d'apprentissage, vous devez vous connecter via **SOLTéA**, la plateforme gouvernementale au service des employeurs, entrer le n° SIRET du CHU : 26760168000015 pour faciliter la recherche vers l'ERFPS, et enfin désigner la ou les formation(s) de l'employeur que vous souhaitez soutenir!



FAITES LE CHOIX D'AIDER NOS ÉTUDIANTS À DEVENIR NOS FUTURS PROFESSIONNELS



PERSONNELS DE SANTÉ !



FAITES LE CHOIX D'AIDER NOS ÉTUDIANTS À DEVENIR NOS FUTURS PROFESSIONNELS

SOINS INFIRMIERS



Institut de formation en soins infirmiers

Durée de formation 3 ans



Institut de formation d'infirmiers anesthésistes

Durée de formation 2 ans



Institut de formation d'infirmiers de bloc opératoire

Durée de formation 24 mois



Institut de formation d'aides-soignants

Durée de formation 12 mois



Institut de formation d'auxiliaires de puériculture

Durée de formation 12 mois



Institut de formation de puériculture

Durée de formation 12 mois

MAÏEUTIQUE



Département des études de sage-femme

Durée de formation 5 ans

SOINS DE RÉÉDUCATION

Institut de formation de masseur-kinésithérapeutes

Durée de formation 1 an + 4 ans



Institut de formation en psychomotricité

Durée de formation 3 ans



Institut de formation en ergothérapie

Durée de formation 3 ans



TRANSPORT SANITAIRE

Institut de formation d'ambulanciers

Durée de formation 23 semaines

Institut de formation d'auxiliaires ambulanciers

Durée de formation 91 heures



MANAGEMENT ET PÉDAGOGIE

Institut de formation des cadres de santé

Durée de formation 10 mois





Espace Régional de Formation des Professions de Santé
14, rue du Professeur Stewart - 76042 Rouen cedex 1



02 32 88 85 85

www.erfps.chu-rouen.fr